

N° BADGE :
CL _____

L'accès aux bâtiments communaux équipés d'un système électronique est uniquement possible à l'aide d'un badge électronique. Sur demande, un premier badge est remis gratuitement à toute personne (personnel, associations, tiers) autorisée à accéder au bâtiment.

Données personnelles

Nom et prénom*	
Nom de l'association	
Adresse*	
Code postal / Localité*	
GSM ou téléphone*	
N° carte d'identité / passeport*	
E-mail*	

*champs obligatoires

Accès au bâtiment (réservé au service communal)	
--	--

Précisions importantes

En acceptant le service rendu, l'entité précitée accepte de payer une indemnité de **25,00¹ euros** en cas de perte ou de détérioration du badge d'accès.

Règles générales à observer

1. Garde de la clé :

- Le destinataire d'une clé (salto) est responsable de la conservation de la clé. Il assume l'entièvre responsabilité de l'utilisation de celle-ci et des conséquences de sa perte.
- La clé est nominativement identifiée. Toute transmission est interdite.
- S'il s'avère que la transmission non autorisée de la clé à une tierce personne a causé des dommages ou des salissures dans une salle communale, le détenteur de la clé enregistré dans notre système paiera l'intégralité des frais de remise en état de la salle.

2. Retour d'une clé :

- La clé doit être restituée à la commune lorsque la fonction pour laquelle elle a été attribuée est abandonnée.

Attention : en acceptant le service rendu vous acceptez ce qui suit :

La commune de Clervaux a mis en place un système non biométrique d'accès par badge afin de contrôler l'accès à ses locaux. La base légale du traitement des données personnelles est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.f) du Règlement européen sur la protection des données.

Données enregistrées des personnes disposant un badge (salto) :

- Identité : nom, prénom, numéro de carte d'identité, nom de l'association.
- Badge : numéro du badge.
- Dates et heures d'entrée et de sortie.

Précisions importantes et confirmation de demande sur la page suivante

¹ Point 9 du registre des délibérations du conseil communal du 15.07.2024 : Fixation d'une taxe à payer en cas de perte ou de détioration du badge d'accès (salto).



DEMANDE CLÉ / BADGE FORMULAIRE DE RÉSERVATION

Destinataires des données :

- Les personnes habilitées des ressources humaines de la commune.
- Les personnes habilitées du service gérant le système électronique des badges d'accès (salto).

Durée de conservation des données : jusqu'au retour du badge (salto) pour ce qui est des données d'identité et 3 mois pour ce qui est des données dates et heures d'entrée et de sortie.

Droits des personnes :

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

- Contacter notre DPO par voie électronique :
- Contacter notre DPO par courrier postal :

dpo@clervaux.lu
Gilles HABSCHIED
Commune de Clervaux
B.P. 35
L-9701 Clervaux

Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits informatiques et libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale pour la Protection des données (CNPD) soit en ligne, soit par voie postale.

Lu et approuvé (demandeur)

Date

Signature

Réserve à la commune

Traité par	
Signature du fonctionnaire	